

# MUSIQUES DE R.U.

## Tremplin Musical Etudiant

### RÈGLEMENT DU CONCOURS 2013-2014

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATEURS**

Le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous-Crous) organise un tremplin musical intitulé «Musiques de R.U.» Le Crous de Bordeaux-Aquitaine pilote le projet.

#### **ARTICLE 2 : FORME ET NATURE**

Le concours est ouvert à tous les genres musicaux.

#### **ARTICLE 3 : CANDIDATS**

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire en groupe (composé au moins d'une moitié d'étudiants) ou en solo.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉ DE PARTICIPATION**

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD), qui ne sera pas restituée,
- le formulaire d'inscription « Musiques de R.U. » (à télécharger sur le site du Cnous et des Crous, ou disponible dans les services culturels des Crous)
- la photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant
- la lettre d'autorisation de publication des CD
- la lettre de renonciation au droit à l'image

Les candidats ne doivent pas être, au jour de la finale, liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des

morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'au seul Crous de rattachement des membres du groupe (voir liste au dos).

La date de clôture des inscriptions est fixée au **17 janvier 2014**.

#### **ARTICLE 5 : PROCESSUS DE SÉLECTION**

Dans chaque Crous, un jury composé de partenaires locaux et de professionnels de la musique effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures au Crous de Bordeaux-Aquitaine. Les Crous enverront au Crous pilote, avant le 24 mars 2014, les maquettes des deux groupes sélectionnés régionalement.

#### **ARTICLE 6 : PRIX**

Le Cnous constituera un jury national composé de professionnels du monde de la musique et d'un membre du groupe lauréat national 2013, qui sélectionnera six candidats sur écoute.

Les six groupes retenus se produiront pour les phases finales sur le campus de Bordeaux les 22 et 23 mai 2014.

Chaque groupe sélectionné disposera d'une durée de prestation comprise entre 25 et 30 minutes et ne devra présenter que des compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

Le soir de la demi-finale (22 mai), le jury national sélectionnera les trois finalistes et remettra un prix d'une valeur de 100 € à chacun des trois groupes non retenus.

Les trois finalistes se produiront le lendemain (23 mai), en plein air sur le campus de Bordeaux, en première partie d'une tête d'affiche nationale.

À l'issue de cette finale, le jury national attribuera les prix suivants :

▷ 1<sup>er</sup> PRIX : 2 000 €

▷ 2<sup>ème</sup> PRIX : 1 000 €

▷ 3<sup>ème</sup> PRIX : 500 €

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les frais d'hébergement et de déplacements relatifs à la finale nationale seront pris en charge par l'organisateur.

#### **ARTICLE 7 : INFORMATIONS LÉGALES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### **ARTICLE 8 : AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les maquettes qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu. Ces maquettes pourront être publiées sur Internet (sites des Crous et du Cnous).

Les concurrents s'engagent à autoriser le Cnous et les Crous à filmer et à photographier leur prestation et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités des Crous et du Cnous.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, le Réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

#### **ARTICLE 9 : RESPECT DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 17 JANVIER 2014**

# CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

17 JANVIER  
2014

RÈGLEMENT ET INSCRIPTIONS SUR LES SITES DE VOS CROUS ET DU CNOUS SUR  
[www.crous.fr](http://www.crous.fr) ET DANS LES SERVICES CULTURELS DES CROUS.

## CROUS AIX-MARSEILLE

Service culturel  
31 avenue Jules Ferry  
Cité U Les Gazelles  
13621 Aix-en-Provence cedex 1  
04 42 93 47 69  
[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)

## CROUS AMIENS-PICARDIE

Service culture/communication  
25 rue Saint-Leu — BP 541  
80005 Amiens cedex 1  
03 22 71 24 06  
[www.crous-amiens.fr](http://www.crous-amiens.fr)

## CROUS ANTILLES-GUYANE

Service action culturelle  
Campus universitaire de Fouillole  
BP 444  
97164 Pointe-à-Pitre  
0590 89 09 52  
[www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr)

## CROUS BESANCON

Service culturel  
38 avenue de l'Observatoire  
BP 31021  
25001 Besançon cedex 3  
03 81 48 46 08  
[www.crous-besancon.fr](http://www.crous-besancon.fr)

## CROUS BORDEAUX-AQUITAINE

Service culturel  
Maison d'activités culturelles  
Domaine Universitaire Village 3  
33608 Pessac cedex  
05 56 80 78 28  
[www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

## CROUS CAEN

Maison de l'étudiant  
Avenue de Lausanne  
BP 85153 - 14070 Caen cedex 5  
02 31 56 60 97  
[www.unicaen.fr/crous](http://www.unicaen.fr/crous)

## CROUS CLERMONT-FERRAND

Service culturel  
25 rue Étienne Dolet  
63037 Clermont-Ferrand cedex 1  
04 73 34 44 16  
[www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

## CROUS CORSE

Service culturel  
22 avenue Jean Nicoli - BP 55  
20250 Corte  
04 95 45 32 25  
[www.crous-corse.fr](http://www.crous-corse.fr)

## CROUS CRETEIL

Service culturel  
70 avenue du Général de Gaulle  
94010 Créteil cedex  
Tél. 01 45 17 06 71  
[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

## CROUS DIJON

Service culturel  
Théâtre Mansart  
94 boulevard Mansart  
21000 Dijon  
03 45 34 86 14  
[www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)

## CROUS GRENOBLE

Service culturel  
351 allée Hector Berlioz  
Domaine universitaire - BP 84  
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex  
04 56 52 88 44  
[www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

## CROUS LILLE

Antenne Lille 1  
Résidence Bachelard  
Pavillon haut, Cité scientifique  
59650 Villeneuve d'Ascq  
03 20 33 61 78  
[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

## CROUS LIMOGES

Service communication/culture  
39G rue Camille Guérin  
87036 Limoges cedex  
05 55 43 17 05  
[www.crous-limoges.fr](http://www.crous-limoges.fr)

## CROUS LYON-ST ETIENNE

Service culturel  
59 rue de la Madeleine  
69365 Lyon cedex 07  
04 72 80 85 63  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

## CROUS MONTPELLIER

Service culturel  
2 rue Monteil - BP 5053  
34033 Montpellier cedex 1  
04 67 41 50 09  
[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

## CROUS NANCY-METZ

Service action culturelle  
75 rue de Laxou  
54042 Nancy cedex  
03 83 91 89 01  
[www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

## CROUS NANTES

Service culturel  
2 boulevard Guy Mollet- BP 52213  
44322 Nantes cedex 3  
02 40 37 13 28  
[www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

## CROUS NICE-TOULON

Service communication/culture  
18 avenue des Fleurs  
06050 Nice cedex 1  
04 92 15 50 82  
[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

## CROUS ORLÉANS-TOURS

Service culturel  
CLOUS de Tours  
60 rue du Plat d'Étain - Bât H  
37041 Tours cedex  
02 47 60 42 49  
[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

## CROUS PARIS

Service des Affaires Culturelles  
Centre culturel universitaire  
12 rue de l'Abbaye  
75006 Paris  
01 40 51 37 03  
[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

## CROUS POITIERS

Service Communication et Culture  
Garage à vélos  
3 rue de la Devinière  
86000 Poitiers  
05 49 44 53 03  
[www.crous-poitiers.fr](http://www.crous-poitiers.fr)

## CROUS REIMS

Centre culturel du Crous de Reims  
34 boulevard Henry Vasnier  
51063 Reims  
03 26 50 59 10  
[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

## CROUS RENNES

Service culturel  
7 place Hoche - CS 26428  
35064 Rennes cedex  
02 99 84 31 63  
[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

## CROUS LA RÉUNION

Service culturel  
20 rue Hippolyte Fouquet  
97490 Sainte-Clotilde  
02 62 48 95 06  
[www.crous-reunion.fr](http://www.crous-reunion.fr)

## CROUS ROUEN

Service communication/culture  
3 rue d'Herbouville  
76042 Rouen cedex 1  
02 32 08 50 07  
[www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)

## CROUS STRASBOURG

Service communication/culture  
1 quai du Maire Dietrich  
BP 50168  
67004 Strasbourg cedex  
03 88 21 28 29  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

## CROUS TOULOUSE

Service culturel  
58 rue du Taur - BP 7096  
31070 Toulouse cedex 7  
05 61 12 54 80  
[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

## CROUS VERSAILLES

Service culturel  
145 bis boulevard de la Reine  
BP 563  
78005 Versailles cedex  
01 39 24 52 19  
[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

Les services  
de la vie  
étudiante  
**CNOUS  
CROUS**

RÈGLEMENT 2013-2014

MUSIQUES DE A.U.  
*Tremplin Musical Étudiant*

